VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 21 Juin. Vente en Partage.

Propriété de Choix dans le Troisième District, connue par les Nos 2005, 2007 et 2011 rue Nord Remparts, comprenant une Résidence Simple et une Double, en bois, à deux étages, couvertes en ardoises.—Aussi, une et un dixième d'Action de Fonds Capital d'Assurance.

PAR LOUIS A. RICHARDS, et Co, Louis A. Richards Encanteur — Bureau, 629 rue Commune - MARDI, le 21 juin 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 25 avril 1898, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme Madeline Gelabert vs John Pons et als No 56,068 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Le No 2005 rue Nord Remparts. Un lot de terre ou demi terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, maintenant Touro, Goodchildren, maintenant St-Claude et Frenchmen et Love ou Nord Remparts, mesurant au pied français, trente pieds de face, 31' 11" 5''' au pied américain à la rue Love, maintenant Nord Remparts, sur une profondeur de cent vingt pieds, 127' 10" 5''' au pied américain et borné sur un côté par la propriété appartenant à Fai itte et sur l'autre côté par la propriété de Jean Pierre.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises ayant de chaque côté 4 chambres et un escalier de vestibule dans le fond; il y a aussi au fond du lot une bâtisse en bois ayant 3 chambres de chaque côté, 2 hangars, cuves, hydrant, etc., et cour pavée de chaque côté.

2° Un certain lot de terre, No 2011 rue North Remparts, ensemble avec les bâtisses et améliorations situé dans le même District et ilet que la propriété premièrement ci-dessus décrite, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face rue North Remparts sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en bois simple à deux étages, couvertes en ardoises, ayant au premier étage grand vestibule, une salle à manger double à arche et office au 2me étage, grand vestibule, 3 grandes chambres et chambres vestibules. Dans le fond du lot il y a une cuisine en briques à deux étages ayant quatre chambres. Il y a aussi dans le fond du lot un hangar et petite chambre. Deux cuves, toute la cour pavée.

3° Actions du fonds capital de la N.O. Insurance Association, ayant un dixième d'action étant certificat No 316.

Termes et conditions—Pour stock de l'assurance comptant; les propriétés, un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste, s'il y en a, payable en un et deux ans, à partir de la date de l'adjudication, avec huit pour cent d'intérêt à partir de la vente, avec billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale et par toutes les autres clauses de garantie inclusives, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou d'une partie quelconque et la clause usuelle d'assurance, et l'acquéreur devra payer en sus de son enchère les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété pour l'année 1898. Un dépôt de dix pour cent usuel du prix de son adjudication sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Arthur H. Brown, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 mai—21 22 29—juin 5 12 19 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Dancquemesnil ou Docmenil de Morant, No 54,245, Cour Civile de District, Division "D"—Succession de Cyrillon Curillo de Morant, No 54,244, Cour Civile de District, Division "A".

EN vertu et conformément à un ordre daté le 23 mars 1898, rendu par la Cour Civile de District dans l'affaire de la succession de Louis D. de Morant et d'un autre ordre rendu par la même Cour le 23 mars 1898 dans l'affaire de la succession de Cyril de Morant, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, le JEUDI 2 juin 1898, à midi des propriétés suivantes à savoir:

Les titres de terre suivants de la Cour Suprême issus par le Gouvernement des Etats-Unis le 17 mars 1898, à savoir:

Certificats appartenant à la succession de Cyril de Morant à savoir: Certificat Y 1 pour 160 acres; certificat Y 2 pour 100 acres; certificat Y 3 pour 180 acres; certificat Y 4 pour 84-63|100 acres.

Certificats appartenant à la succession de Louis D. de Morant à savoir:

Certificat Y 5 pour 160 acres; certificat Y 6 pour 160 acres; certificat Y 7 pour 80 acres; certificat Y 8 pour 81-63|100 acres.

Conditions—Comptant. Transfert des certificats pardevant le notaire désigné par l'encanteur aux frais de l'acquéreur.

JACOB A. REINACH,
21mai—21 23—juin 1 2 Encanteur.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

Succession de Thomas P. Leathers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — No 50 180.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, MARDI, 21 juin 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 20 décembre 1897 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° Cette maison splendide à deux étages, en briques, solidement construite, connue comme "Leathers Résidence", No 2047 rue Carondelet, encoignure de la rue Joséphine, retirée de la rue, et ayant façade double et vérandahs de chaque côté vestibules en haut et en bas, doubles salons, salle à manger, librairie, chambre à laver, cuisine, etc., en bas, et plusieurs chambres à coucher en haut, chambres à bains et pour domestiques, citernes, hydrant, etc.; une écurie en briques à deux étages, très commode, et une remise pour voiture pouvant y placer plusieurs animaux, avec grenier et appartements pour cochers, est bâtie dans le fond de la résidence. *Le terrain est très spacieux, faisant face à* trois rues, avec grillage substantiel en fer, admirablement ombragé par de grands arbres, allées, arbustes et parterres. Il est décrit comme suit, à savoir:

Neuf certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Joséphine, St André et Brainard, désignés par les Nos 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53; les sept premiers d'après un plan dressé par B. F. Nicholls, voyer, daté 5 mai 1853, et les deux autres d'après le plan dressé par Abraham LeYoung, daté 3 janvier 1850, tous deux déposés dans le bureau de A. B. Cénas, notaire, lesquels dits lots Nos 45, 46 et 47 mesurent chacun 27 pieds, 4 pouces 4 lignes de face à la rue Carondelet, 130 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles traversant le dit ilet à la rue Brainard, sur lequel ils ont une même façade de 27 pieds 4 pouces et 4 lignes, et lesquels lots Nos 48 et 50 mesurent chaque 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet sur 65 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; et lesquels dits lots Nos 49 et 51 mesurent chaque 27 pieds 4 pouces 4 lignes à la rue Brainard, sur 65 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; et lequel dit lot No 52 mesure 25 pieds 3 lignes de face à la rue Carondelet, sur 65 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur et façade à la rue Joséphine; et lequel dit lot No 53 mesure 25 pieds 3 lignes de face à la rue Brainard sur 65 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur et de face à la rue Joséphine, tous entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance s'il y en a, à un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, l'intérêt payable annuellement, l'acte devant contenir le pacte de "non alienando."

Toutes les bâtisses sur la propriété devront être assurées par l'acquéreur pour leur entière valeur jusqu'à paiement complet et final desdits billets, les polices d'assurance transférées au porteur des billets, l'avocat payé au taux de 5 pour cent sur ledit montant en de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant desdits billets ou d'une partie de ceux-ci; il assumera le paiement des taxes pour l'année 1898 et déposera avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 pour cent de son enchère, et paiera les frais de l'acte de vente qui sera passé pardevant Jeff C. Wenck, Esq., notaire public.

21 Mai — 21 29 —juin 5 12 17 21

Charles G. Merritt, vs Ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,148—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Marquez, syndic des Créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
20mai—20 24 29 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

SAMEDI LE 18 JUIN.

Ville de la Nouvelle Orléans et Paroisse St-Tammany, Propriété de Résidence, Moulin à Scie, Terres Boisées, situés à et près de Slidell, La. Comptes courants, Bois de charpente assorti, etc. Dans l'affaire intitulée.

Antonio Menendez vs Ses Créanciers.

No 51,897 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

EN vertu de et conformément à un ordre issu et signé le 20 avril 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour; SAMEDI le 18 juin 1898, à 10:30 heures, A. M., à la Bourse de Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 629 et 631 rue Commune, à l'enchère publique, il sera vendu la suivante décrite propriété, à savoir: "Ville de la Nouvelle Orléans".

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 386, borné par les rues St-Claude, Bourbon, Marais et St-Antoine, désigné comme lot No 22, et mesurant (25) vingt-cinq pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de (150) cent cinquante pieds entre lignes parallèles,

2° Propriété dans la paroisse de St-Tammany et connue comme la fabrique de The Alton Lumber Company, à la station d'Alton, à savoir:

(A) La moitié Ouest du quart Sud Est de la section [22] vingt-deux, comté huit, rangée Sud quatorze Est, Ste Héléna Méridian, dans la paroisse de St-Tammany, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant la même propriété acquise par l'Alton Lumber Co, de Julius Woods le 26 juillet 1893 et enregistrée dans le Livre des Transferts E, folios 566 et 567, paroisse St-Tammany et acquis par Menendez comme en ceci déclaré.

(B) La moitié ouest du quart sud-est de la section (23) vingt-trois du comté huit, Rangée sud quatorze est, Ste-Helena Meridian, dans la paroisse de St-Tammany, acquis par l'Alton Lumber Co, ou Wilson Varnado, par achat de Aaron Welch et Massaline Welch sa femme, le 30 novembre 1893, et enregistré dans le Bureau de Transferts pour la paroisse de St-Tammany, Livre P, folio 792 et par Menendez comme il est désormais déclaré.

(C) Quatre acres de terre situés à côté des terres du Salomon Manufacturing Co., au sud du chemin public conduisant au débarcadère de chaux de Kiln sur le coté ouest du N. O. et N. E. R. R. Co., dans la ville de Slidell, et connus par arpentages comme commençant à un poteau près de l'entrée au Paturage Guzman allant au nord 27° est cinq chaînes et soixante anneaux de là allant à l'ouest 27° nord, sept chaîne: de là allant au nord 27° ouest, cinq chaînes et soixante-six anneaux; de là allant à l'ouest 27°; de là à l'est 27° sud sept chaînes au poteau du commencement et étant quatre acres de terre plus ou moins situé dans le comté neuf, rangée sud, quatorze Est et étant partie de la section [44] quarante-quatre; acquis par Varnado, de John E. Guzman, le 1er septembre 1893, enregistré dans le *livre P. folio* 684 dans Covington, paroisse St Tammany, La. et partie de W. J. Bennett, le 21 mars 1894 enregistré dans Covington, paroisse St Tammany dans le Livre 2, folios 178 et 179.

4°. La moitié sud du quart sud-ouest de la moitié nord ouest de la section (26) vingt-six, dans le comté huit, au sud de la rangée quatorze est, St Héléna, Méridian, contenant 160 acres, plus ou moins, dans la paroisse et Etat ci-dessus. Ladite terre avait été acquise par Isaac Kemp, par Homestead entry sous certificat daté le 7 août 1893. Acquis par Alton Lumber Co., de Isaac Kemp par achat enregistré dans le bureau de transferts, le 19 décembre 1894, dans le livre 2, folio 581, 582 dans Covington, Lne. Toutes lesdites propriétés ci-dessus décrites étaient *acquises ensemble avec le moulin* à scie, lot de machines, dix-huit bœufs, cinq chars, deux charrettes pour troncs d'arbres, chaînes cabanes, bâtisses, etc., par Antonio Menendes, de Wilson Varnado et Christopher C. Mitchell, faisant les affaires sous la raison sociale de l'Alton Lumber Company, par acte du 27 décembre 1894, pardevant Geo M. Barnett, notaire, dans la paroisse d'Orléans, ledit *acte étant enregistré dans Covington* dans le livre 2, pages 597, 598, 599, 600.

[D] Trente et un acres de terre avec les améliorations à St. Joe sur le côté Ouest de la N. O. et N. E. R. R. acquis par Menendez à la vente de Taxes par le shérif de la paroisse St-Tammany, fait le 26 juin 1896, enregistré dans le livre de transferts R, folio 614 dans Covington, Lne, et dans le Livre des ventes du *shérif "C" folio* 168, chargé avec le droit de rédemption.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit payable par des billets des acquéreurs portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque, lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, les taxes pour l'année courante 1898 devant être assumées par les acquéreurs, un dépôt de dix pour cent devant être fait à l'encanteur par les acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente devant être passés pardevant Henry L. Garland jr, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 mai—18 19 21 28—juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 14 Juin—Résidence Double, 722 rue Toulouse.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.—Louis A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—Le MARDI, 14 juin 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 5 mai 1898 et signé le 11 mai 1898 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Sadie E. Beseler vs Louise G. Beseler, No 56,012 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Royale et Bourbon, désigné par le No 13 mesurant 32' 1" 0''' de face à la rue Toulouse sur 63' 11" 2''' de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent, d'une Résidence cottage double, en briques, couvert en ardoises, ayant deux chambres et cabinet de chaque côté, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant cinq chambres, cour et allée pavée en briques, cuve water works, etc.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur, un tiers du prix chacun, garantis par le privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de garantie, les billets portant intérêt de huit pour cent à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final et l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1898 en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur de son enchère au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Mai14—14 15 22 29—juin 5 12 13 14.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX
JOLIS COTTAGES,

No 1216 rue Kerlerec, entre St-Claude et Marais,

No 1214 rue Kerlerec, entre Marais et St-Claude.

Seulement à un ilet de l'avenue Esplanade, près des Eglises, Ecoles, Marchés, Cars, etc., dans un joli voisinage et s'améliorant journellement.

La rue Kerlerec est pavée en briques vitrifiées et le pavage est payé.

SUCCESSION DE E. J. SONIAT.

No 56,147—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER, —Placide J. Spear, encanteur—Bureau 813, rue Commune. — MERCREDI, le 22 juin 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncière de la Nouvelle-Orléans. No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 16 mai 1898, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 381, borné par les rues Kerlerec, St-Claude, Marais et l'avenue Esplanade; le dit lot conformément à un plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 18 novembre 1897, commence à une distance de 118 pieds 10 pouces et 7 lignes de l'encoignure de la rue St Claude, et mesurant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, 112 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté touchant le lot No 16 vers la rue Marais, 21 pieds 5 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond, 64 pieds 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne de côté touchant les lots Nos 13 et 14 vers la rue St Claude, alors ouvrant d'un pied 2 pouces et 4 lignes sur une ligne courant un angle droit vers la rue St Claude, alors sur une seconde profondeur de 47 pieds 11 pouces et 5 lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le No municipal 1216 rue Kerlerec. Les améliorations consistent en un joli cottage à un étage avec mansarde, ayant corridor de côté, galerie, 4 chambres, 2 cabinets dans le corps de logis, cuisine avec 4 chambres, chambres à charbon, hangar dans le fond, water works, cuve, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et séparément, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 381 borné par les rues Kerlerec, Esplanade Ave, St Claude et Marais, lequel dit lot de terre commence à une distance de 97 pieds 2 pouces et 7 lignes de l'encoignure des rues St Claude et Kerlerec et mesure, en mesure américaine, 20 pieds de face à la rue Kerlerec par une profondeur de 64 pieds 4 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles, laquelle portion de terre forme la partie du fond des lots 13 et 14 sur un plan de A. d'Hémécourt en date du 18 décembre 1847, déposé dans l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville. Les améliorations consistent en un joli petit cottage à distance de la rue, ayant trois chambres et cuisine, gaz, hydrant, lieux d'aisance, etc., connu par le No municipal 1214 rue Kerlerec.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un an représenté par un billet portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, l'acte devant contenir la clause de non alienation et la vente sans estimation et 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de saisie et de vente pour forcer le paiement du billet et toutes les autres clauses usuelles de sécurités dans l'acte de vente. L'acquéreur devra assurer les propriétés jusqu'au montant de la partie du crédit et transférer la police au porteur des billets, assumer le paiement des taxes de 1898 en plus et au-dessus du prix d'adjudication, et déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix au moment d'adjudication. Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire au frais des acquéreurs

19mai—19-25—juin 1, 8, 15, 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence

En briques à deux Etages et Mansarde,

No 935 rue Dumaine, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Les chars électriques de la rue Dumaine devant, et à moins de soixante-dix pieds de la rue Bourgogne, s'en allant rue du Canal.

Central et près des Eglises, Marchés, Ecoles, Endroits d'amusement et autres commodités.

Mme Louise Haare vs Alexander Sahuqué.

No 56,285.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 813 rue Commune, MERCREDI, le 22 juin 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 12 mai 1898 et signé le 18 mai 1898 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, et privilèges qui y appartiennent situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Bourgogne, St Philippe et Dauphine, mesurant 20 pieds 1 pouce et demi (mesure française) sur la rue Dumaine par 64 pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Bourgogne par la propriété appartenant aux mineurs A. Courtin acquise le 26 juillet 1888.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages et mansarde, ayant huit chambres, hydrant, lieux d'aisance cour en pierres plates, etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un an à partir de la date de vente avec intérêt au taux de 8 0|0 par an sur les paiements différés, représentés par des billets de l'acquéreur, garantis par privilèges du vendeur et les honoraires d'avocat en cas d'un procès pour forcer la collection, et l'acquéreur assumera les taxes de 1897. L'acquéreur devant déposer dix pour cent de son enchère à l'encanteur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. J. Aleix, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mai—19 25—juin 1 8 15 22

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage 135 rue Bernadotte, près de la rue du Canal.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur.—Bureau 144 rue Carondelet—Le MARDI, 14 juin 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune, près de la rue du Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 25 avril 1898, No 53,991 du dossier, pour le compte de la succession de John Kane, décédé, il sera vendu aux enchères publiques—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet (maintenant Cleveland avenue) Bernadotte et St. Antoine, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Bernadotte sur une profondeur de 120 pieds, le tout plus ou moins entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en un cottage en bois connu par le No 135 rue Bernadotte.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur assumant en plus les taxes de 1898. Acte de vente pardevant Jas Simeon, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 13 14

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN —W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, 138 rue Carondelet — JEUDI, 9 juin 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 22 avril 1898 et signé le 28 avril 1898, par l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Drury A. Harris, No 47,932 du dossier de ladite cour, la propriété ci-dessous décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Gravier et Poydras, désigné par le No 8, sur un plan de H. Grant, voyer, le 12 février 1852, mesurant 23 pieds, 2 pouces, 1 ligne de face à la rue Fulton, 21 pieds, 3 pouces de face à la rue Front sur 118 pieds, 10 pouces, 3 lignes de face sur la ligne de coté, le divisant du lot No 7 et 118 pieds, 2 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 9, mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et amélioratons qui s'y trouvent.

2° Quatre certains lots de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 21, 22, 23 et 24 de l'ilet 55, lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit: les lots 21 et 22 mesurant chacun 30 pieds 2 pouces de face à la rue Washington sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les lots 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à la rue Washington sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Devant être vendus sub divisées.

Seulement la nue-propriété du ci-dessus garanti par la propriété ici-dedans décrite offerte en vente, la même étant sujette à l'usufruit en faveur de Mme Eliza Harris, veuve de Drury A. Harris, établi par l'acte de donation inter vivos pardevant A. Hero jr., notaire, le 19 février 1895, comme restreindre par la renonciation de ladite Eliza Harris, pardevant le même notaire, le 29 mars 1898.

3° Deux certains lots de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Première, Philip et Annonciation, un de cela étant désigné par le No 8 sur un plan par H. Moelhausen, voyer, daté le 5 novembre 1845, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Philip sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et l'autre de cela est designé comme le lot No 9 *et formant* l'encoignure des rues Philip et Annonciation, le dit lot No 9 mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Philip sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et façade sur la dite rue Annonciation, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Chippewa, Philip et Annonciation, désigné par le No 9 et mesurant 31 pieds 11 pouces 1 ligne de face à la rue Philip sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

5° Une certaine pièce ou portion de terre, devant être vendue subdivisée d'après un plan par D. M. Brosnan, voyer, daté le 7 mai 1898, située dans le Quatrième District, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Tchoupitoulas, Première et Deuxième; et mesurant 125 pieds de face à la rue Rousseau sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Deuxième; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Tchoupitoulas, Septième et St-Thomas, et mesurant 41 pieds de face à la rue Sixième sur 127 pieds 2 pouces de profondeur; le dit lot est une partie du lot No 2, dans le dit ilet, sur le plan du faubourg Livaudais, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraire d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs assument le pro rata des taxes dues et exigibles en 1898, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requit des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 mai—8 15 22 29—juin 5 9

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE

La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

Entre Elmira et Belleville.

Succession de Mme Anna Amann.

No 54,355—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division "A".

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE, Encanteurs—Jas. A. Brennan, Encanteur—Bureau 627 rue Poydras—*Il sera vendu à* l'encan MARDI, 24 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 11 avril 1898 dans l'affaire ci-dessus intitulée propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, et améliorations, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 27 dans l'ilet No 97, borné par les rues Alix, Chestnut (maintenant Belleville), Elmira et Eliza, mesurant 30 pieds de face à la rue Alix, sur une profondeur de 127 pieds. Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois couvert en ardoises, ayant quatre chambres. Une maison attenante servant de cuisine et une grande chambre contenant un beau four en briques; citerne, waterworks, etc. Au fond du lot il y *a une grande* écurie avec une bonne chambre au second.

Cette propriété était occupée comme résidence et boulangerie, étant pourvue de tout ce qui est nécessaire à la conduite de ce commerce et ayant une allée sur un côté et une entrée pour véhicules sur l'autre, et est connue comme le No 821 rue Alix.

Conditions — La moitié ou plus, ou tout, comptant: la balance, s'il y en a, en un an, portant 8 pour cent d'intérêt. Les taxes de 1898 devront être payées par l'acquéreur; un dépôt de 15 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, N. P., aux frais de l'acquéreur.

21 avril—21 24—mai 1 8 15 22 23 24

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE

UN LOT DE BILLETS ET DE COMPTES COURANT *DANS L'AFFAIRE DE*

Louis J. Huber vs J. J. Clarke & Co

A L'ENCAN, POUR DU COMPTANT.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur.—Le MARDI, 24 mai 1898 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 629 rue Commune, près la rue du Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, daté le 9 mai 1898, Dossier No 48,607, dans l'affaire de *Louis J. Huber vs J. J. Clarke et Cie* à l'enchère publique, il sera vendu— Un lot de billets et de comptes courant selon l inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

15 mai—15 22 à date

Succession de James Hyland et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,480—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Schaeffer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN.
17mai—17 21 26 Greffier.

CHEMIN DE FER LOUISVILLE & NASHVILLE POUR CHICAGO

Trains rapides avec chars dortoirs à Chicago sans changement, les plus beaux du monde, passant au travers de la partie la plus florissante du Sud. Chars buffets après Nashville.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

Connue comme le No. 632 rue Indépendance, entre les rues Royale et Chartres.

Third District Building Association vs Bernard Massman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,539—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 juin 1898 à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Indépendance, Congrès, Royale et Chartres, étant dans l'ilet No 136, désigné par la lettre C, sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer en date du 1er juillet 1897 et conformément auquel dit plan le dit lot commence à une distance de soixante pieds onze pouces de l'encoignure des rues Royale et Indépendance et mesurant trente trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Indépendance sur quatre vingt dix huit pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Frank Zengel avocat pour le plaignant.
21 mai—21 27—juin 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée, dans le Sixième District.

Connue comme les Nos 3717 et 3723 rue Annonciation entre Amelia et Peniston.

William Oswald vs John T. Hall et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,816—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 juin 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos Douze et Treize de l'ilet No 5 (cinq) borné par les rues Annonciation, Amelia, Laurel et Peniston, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, en date du 8 septembre 1864, déposé par et annexé à un acte passé le 22 janvier 1866 pardevant Hugh Madden, alors un notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun vingt-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation sur cent dix pieds de profondeur et vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes de largeur dans le fond, le tout mesure anglaise.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Denegre, Blair et Denegre, avocats du plaignant. 6 mai—6 7 13 20 27—juin 3 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Munich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—*No 56,600—Division* C—Attendu que Josephine Munich, femme de James Simeon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Munich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
21 mai—21 25 30 Greffier

Succession de Josephine Giles ou Jewell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,590—Division D. Attendu que Joseph Leblanc a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Josephine Giles ou Jewell, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Hugh L. Suthon, avocat.
17mai 17 21 26.

Succession de Marie Elizabeth Lloyd, Epouse de Wm. E. Varnado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,584—Division E—Attendu que Richard L. Lloyd a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Elizabeth Lloyd, épouse de Wm. E. Varnado, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
17 mai—17 21 26 Greffier

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double

No. 2539 rue Ste-Anne.

Succession de Jules Bauduc et de son épouse.

No 54,532—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 2 juin 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 27 avril 1898, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, *Division A*, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

Le joli cottage double en bois à un étage avec mansarde, No 2539 rue Ste-Anne, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, retiré de la rue, contenant trois chambres d'un côté et quatre chambres de l'autre côté, citernes, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par le No 133 de l'ilet No 7 sur un plan de C. de Armas, en date du 17 avril 1875, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville, mesurant en mesure américaine, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur la rue Ste-Anne sur une profondeur de 132 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 134, vers la rue Rocheblave et 132 pieds 7 pouces et 4 1|2 lignes vers la rue Dorgenois le séparant du lot No 132. Loyer au taux de $168 par an. Beau voisinage, près des lignes des chars et un placement payant.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un ou en un et deux ans de crédit le tout au gré des acquéreurs, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et liens de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection de billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. Gernon, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

1 mai—1 8 15 22 29—juin 2

COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DES—
MARCHANDS
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

PAUL CAPDEVIELLE, Président;
JULES MONTREUIL, Secrétaire

BUREAU: RUE DU CANAL, 622.

Assure contre toutes pertes causées par l'incendie sur les rivières et sur les mers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. D. A. Chaffraix, M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, J. P. Baldwin, Hy. C. Boucher, Jayme Magi, J. S. Zacharie, A. Xiques, U. Koen et U. Marinoni.

1er

L'ABEILLE
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS,

JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS,

Polititique, Littéraire, Artistique et Scientifique.

FONDÉE LE 1ER SEPTEMBRE 1827.

Trois Editions distinctes:

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION SPECIALE DU DIMANCHE

DERNIERES NOUVELLES LOCALES —ET— ETRANGERES.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES —DE LA— PRESSE ASSOCIEE —ET— Dépêches Spéciales.

SEUL JOURNAL FRANÇAIS QUOTIDIEN, AU SUD, FONDÉ LE 1er SEPTEMBRE 1827.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Wm Warner vs ses créanciers—No 56,430—Division C—Ordre de Cour—Que la pétition dans cette affaire soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers de Mme Wm Warner soit convoquée pardevant Francis Lory Jr, notaire public, chambre 319 Hennen Building, coin des rues Carondelet et Commune, en cette ville, le LUNDI, 30me jour de mai 1898, afin de considérer et voter sur l'application dans cette affaire faite pour un répit, et que Victor Leovy Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de ladite Mme Wm Warner soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 avril 1898.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
1er mai—1 15 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 56,457—Cour Civile de District, Division E.—George C. Pruschen vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire George C. Pruschen soit convoquée et tenue pardevant Charles Rosen, notaire public, en son bureau, 606 allée Commerciale, en cette ville, commençant Jeudi, le 2me jour de juin 1898, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété dudit pétitionnaire soient suspendue, et que F. D. Chrétien, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1898.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 avril—30—mai 7 14 21 30

AVIS SPECIAL.

CONFORMEMENT AVEC L'ARTICLE 48 de la Constitution de la Louisiane, avis publié est par le présent donné que c'est l'intention de la BANQUE NATIONALE LOUISIANA, la BANQUE NATIONALE HIBERNIA et la BANQUE NATIONALE NEW ORLEANS de s'adresser à l'Assemblée Générale à sa prochaine session pour la promulgation d'une loi pour satisfaire une réclamation desdites banques, pourvoyant pour leurs remboursements de la somme de Cinquante Mille Dollars dans la proportion d'un tiers pour chacune d'elles, prêts et avances faits par lesdites banques à l'Etat pendant les mois d'octobre et novembre 1897, pour faire face aux dépenses et mesures adoptées par les autorités de l'Etat pour supprimer ou contrôler l'épidémie de fièvre jaune alors existante dans la ville de la Nouvelle Orléans, et autres besoins ayant trait au même sujet.

3 mai—30f

Avis.

Nouvelle-Orléans, 17 mai 1898.

Conformément à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, avis est ici donné que c'est l'intention du Bureau des Commissaires des Levées du District d'Orléans de demander à l'Assemblée générale de l'Etat l'autorisation d'émettre des bons dans le but d'être à même de solder la dette de la Commission des Levées du District d'Orléans et de subvenir aux besoins de ladite Commission.

17 mai—30f

CHEMIN DE FER LOUISVILLE ET NASHVILLE.

Le temps le plus rapide entre la Nouvelle-Orléans et New York est maintenant par le service double quotidien des trains limités du chemin de fer Louisville et Nashville.